

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D2025-5-7 C**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 33

**Objet : Attribution du
marché Rénovation
énergétique Ecole Le
Lavoir à St Pardoux-
Soutiers**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 06 mai à 20 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 30 Avril 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Pouvoirs :

Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent
Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane

Absent(s) : Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Ce conseil se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17du C.G.C.T. et fait suite à la Séance du 29 Avril 2025 annulée pour absence de quorum.

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2123-1, L 2125-1 et R 2123-1 ;
VU le marché à procédure adaptée publié le 21 février 2025 relatif à la rénovation énergétique de l'école Le Lavoir à Saint-Pardoux-Soutiers;
VU l'avis rendu par la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 8 avril 2025 ;

CONSIDERANT le nombre de réponses obtenues pour chacun des 12 lots constitutifs du marché ;

Monsieur le Président expose :
Mesdames et messieurs,

Ce marché est composé de douze lots et aucun lot n'est infructueux. Le nombre de réponses est satisfaisant et les offres proposées répondent à la demande exprimée.

Pour rappel, les entreprises soumissionnaires étaient jugées en fonction d'un critère « prix » noté sur 40 points et d'un critère « technique » noté sur 60 points. Le total de ces deux notations conduit au classement des entreprises lot par lot.

Le cabinet Architectes Associés a procédé à l'analyse des offres et a pu présenter son rapport aux membres de la commission des marchés à procédure adaptée le 8 avril 2025, dont une synthèse est présentée en séance.

Sur avis favorable du Bureau communautaire en date du 14.04.2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ATTRIBUER** le lot 1 à l'entreprise C3D pour la somme de 36 881,72 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 2 à l'entreprise MARY pour la somme de 78 520,48 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 3 à l'entreprise SARL MENUISERIE BODIN pour la somme de 73 674,72 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 4 à l'entreprise SAS JEAN ROBERT pour la somme de 40 574,10 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 5 à l'entreprise ETANCHEITE DU SUD OUEST pour la somme de 17 663,50 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 6 à l'entreprise RIDORET MENUISERIE pour la somme de 50 351,00 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 7 à l'entreprise SARL MENUISERIE BODIN pour la somme de 80 235,18 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 8 à l'entreprise BOURDEAU SARL pour la somme de 37 569,50 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 9 à l'entreprise ARMONIE DECO pour la somme de 55 798,26 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 10 à l'entreprise SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE pour la somme de 29 017,35 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 11 à l'entreprise GUYONNAUD AUDEBRAND (GA'TEC) pour la somme de 65 322,55 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot 12 à l'entreprise CIGEC 228 995,63 € HT
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant par délégation à signer les marchés afférents
- **DIT QUE** les crédits nécessaires aux travaux ont été prévus au budget 2025 - opération 139

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 06/05/2025
Publié le 07/05/2025
Transmis en sous-préfecture le 07/05/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

